

ment, et la compagnie qui en fut fort satisfaite, m'a chargé de vous témoigner ses sentimens et sa reconnoissance. Quoique ce discours m'eût été remis par monsieur votre frere quelque tems auparavant, j'attendis ce jour là pour en faire la lecture, parce que monseigneur l'Archevêque n'avoit pû assister aux deux séances précédentes, et qu'il m'avoit ordonné de ne le lire que quand il y seroit présent. Cette circonstance marque l'intérêt que l'illustre Prélat prend a ce qui vous regarde. Il m'a encore chargé en son nom, et en celui de la compagnie, de vous prier de ne point faire imprimer votre discours, parce que nos assemblées n'étant point encore autorisées par des lettres patentes, il est à propos qu'il ne paroisse rien dans le public qui ait quelque raport à nos exercices. Quand nous serons érigés en compagnie formée, par l'autorité du roi, alors il nous sera permis de nous produire avec un peu plus de confiance, et de faire montre des richesses que vous nous communiquerez. Monsieur votre frere vous envoie avec cette lettre, une copie de nos réglemens, et la liste des Académiciens : ces deux pièces vous feront connoître, et la nature de vos engagements, et les noms de vos confreres. Je prens la liberté d'ajouter de mon chef quelques petites observations sur votre discours, auxquelles vous n'aurez que l'égard qu'il vous plaira. Tandis que vous aurez la plume à la main, vous pourrez bien ajouter quelques mots en faveur de monsieur le président Dugas, votre directeur, magistrat également versé dans la science du droit, dans l'étude des belles-lettres, et dans la connoissance des langues : distingué par la beauté de son esprit, par la solidité de son jugement, et par un rare assemblage de toutes les vertus qui peuvent former un grand magistrat, un bon citoyen, un excellent Académicien, et un chrétien parfait. Vous jugez bien, monsieur, que je me sens d'autant plus obligé envers vous, des louanges que vous m'avez données dans votre discours, que je m'en reconnois parfaitement indigne. Je ne le suis pas moins de votre amitié, par le cas que je fais de votre mérite, et par l'attachement sincere avec lequel je suis, monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur,

BROSSETTE.

A Lion ce 11 de mars 1718.